

Te mau ohira

E raze hia e te haurua rau rahi ta-
hiti i te mau mahana i faaita hia
i muri nei :

29 no tūrai 1874 — I roto i te Tamaonono e Mairō t., e faapu, e tia i
Tupua, e o Paiani a Tahuhutama, e faapu, e tia i Tupua, no te femu
ru o Teuivahiva, te vai i Tupua.

99 no tiural 1874.— l' rețepu la Puncaril, a. Tezotes L., e fagu fenua, e fia i Mahina, e o Tezotauru L., e fagu fenua, e fia i Mahina, no le fenua ri o Mototorea, te vai i Mahina.

95 no burai 1874 — i rōlopa ia Tabuhutosepu f., e mui femua, e uia i rōlopa, e o Tehutitepeo v., e fatu femua, e tia i Tupuai, no te femua rā o Apai-nus, te vai i Tupuai.

91 no plural 1874 -- I rotornu la Higlaim a Tenahe, e fahu senua, e tia i Faha

27 no tiurni 1874 — [rotops in Ravasi a Arco, e fatu fenua, e tia i Puma

aula, e o Aru a Tobueta, e latu fenusa, e tia i Pumanua, no in oia i rogo
i na fenusa ra o Atitapu e o Tetaitapu, se vai i Pumanua.

27 no Murai 1971 — 1 rotopu ia Temoanonoa a Moirou 1., e fahu fenua, e ti i Temoa, e o Tahua e Teomonoa, e o Gila Gila e ti i Tumua, no

La diminution de la population de la France.

Nous avons été frappés, en parcourant les bulletins de la mortalité, de trouver une augmentation peu considérable, en vérité, mais progressive, des décès dans les principales villes de France. Cette augmentation se fait sentir dans de plus grandes proportions dans les campagnes, et, fait plus grave, et tout à fait nouveau en France, on constate, depuis quelques années, un exorèdant des décès sur les naissances. De là une diminution de la population de 367,000 habitants durant les cinq dernières années, non compris, bien entendu, les populations de l'Alsace et de la Lorraine.

La population de la France était, d'après les recensements officiels :

En 1821, de	30,460,000	habitantes.
1831,	32,509,000	—
1841,	32,231,000	—
1851,	37,386,000	—
1866,	38,667,000	—

On remarque, d'après les chiffres ci-dessus, que de 1830 à 1866, la population a augmenté de 7.507.000 habitants, et qu'elle a diminué de 4 millions 964.000 habitants de 1866 à 1872. En tenant compte, d'une part, de la perte de l'Alsace et de la Lorraine, d'autre part, des 600.000 Alsaciens-Lorrains qui ont opté pour la nationalité française, nous trouvons une diminution réelle de 387.000 habitants depuis 1866.

Il résulte d'un calcul qui a été fait, que si cette décroissance augmentait dans les mêmes proportions pendant 250 ans, la France n'aurait plus que 48 millions d'habitants.

Voilà un fait qui ne peut manquer d'attirer l'attention des moralistes et des hommes d'État vrais patriotes, auxquels on peut rappeler ces paroles de Voltaire : « C'est un le nombre de leurs crimes qui le grand

Nous avons établi, en donnant des chiffres officiels à l'appui, que la population de la France a diminué de 357 000 habitants depuis cinq

1° Diminution du nombre des mariages ;

Il est incontestable qu'il y a aujourd'hui infiniment moins de maria-

Remontons seulement à l'année 1851. Les chiffres officiels donnent :

En 1851.....	365.200 mariages.
--------------	-------------------

1863.....	301,400	—
1865.....	299,200	—
1870.....	293,500	—

Nous trouvons une diminution de 41,500 mariages pendant une période de neuf années seulement. Il convient néanmoins de tenir compte de ce fait qu'il y a eu fort peu de mariages pendant l'année d

la guerre. La diminution du nombre des mariages était cependant déjà sensible dès la fin de l'année 1865, puisqu'on constatait à cette date une diminution de 6 000 mariages sur l'année 1861.

Enfin la fécondité a été en diminuant dans des proportions considérables encore, et cette diminution s'est fait sentir principalement dans les campagnes où l'on comptait encore, en 1825, nombre

de familles donnant une moyenne de cinq enfants, tandis que ce nombre moyen est aujourd'hui à peine de quatre.

comparant la France aux autres contrées d'Europe : la Russie, l'Espagne et l'Ecosse tiennent le premier rang, c'est-à-dire donnent le plus d'élus des coquilles non marines. La Belgique

Nous signalons le mal ; Et maintenant : *Caractéristiques*

La question de la crémation se pose de plus en plus sérieusement dans tous les pays ; et tous les journaux nous content qu'à Manchester, l'Évêque a prononcé la crémation, donnant pour raison que les urnes funéraires sont infiniment plus pittoresques que nos presbytères voûtés de sapin. Ajoutez qu'il paraît tout aussi bien pleurer sur une urne que sur une tombe. Il n'y aurait que quelques métaphores à changer dans la langue ; on pourrait en en rafraîchirait de vieilles, qui font encore assez bonne figure, sur les coudres et la posséder. L'objection sérieuse, c'est qu'il secera bien difficile (en cas d'équité judiciaire) de prouver dans la crémation l'absence de la volonté de l'individu. On ne peut pas dire, par exemple, par la crémation, on y a répondu que le nombre des empoisonnements n'était point considérable, pour que cette considération soit arrêtée ; et qu'il soit possible même valait encore manquer un empoisonnement de qu'on empêche toute une ville. On fait valoir encore contre la crémation la difficulté de la rendre obligatoire, et de la rendre obligatoire, on y a répondu que ce n'est pas de la crémation qu'il s'agit de constituer un acte qui a été déposé intégralement par les vers. Les deux opérations se valent ; qui peut l'une est capable assurément de l'autre.

— MM. John Elder & Co., de Glasgow, ont lancé à la mer, en décembre dernier, le plus grand bâtiment de la marine marchande. Ce bâtiment a été construit pour la compagnie de navigation à vapeur du Pacifique, et est destiné à transporter du charbon et des passagers à une profondeur : il est du port de 4.890 tonnes. Ce steamer a des machines de la force de 650 chevaux et six mâts en fer. Pour le chargement de la cargaison, il sera pourvu de cinq grins très-puissants. Si l'on veut transporter du charbon, il est divisé en huit compartiments étanches et porte huit ponts à bords. Il est destiné à vapeur. Il existera bord 140 places pour passagers de première classe, 100 pour ceux de deuxième et 100 pour ceux de troisième classe. La vitesse sera de 15 nœuds par heure. Le steamer aura une longueur de 102 m 50, largeur de 16 m 50, tirant d'eau 10 m 50. Les officiers et l'équipage formeront un personnel de 120 personnes. Ce bâtiment, le plus grand de la marine marchande, sera nommé *Essex*. Il est construit en acier. On lui a donné le nom d'*Essex* pour l'honneur de la ville d'Essex.

— On écrit de Londres, le 3 avril : Sir Francis Pettit Smith, qui les Anglais regardent comme l'inventeur du mode de propulsion des navires au moyen de l'hélice, vient de mourir à South-Kensington. C'est en 1836 qu'il prit un brevet pour une hélice, qu'il appliqua à un petit navire du port de dix tonneaux. Deux ans après, il construisit le bateau à hélice *Archimède*, qui fut un succès. En 1842, il fut nommé capitaine de la marine anglaise, et il appliqua à 370 navires de toutes classes de la marine royale et à 1.730 de la marine marchande. En récompense de ses services, Sir Francis avait obtenu de la reine Victoria le titre de chevalier avec pension de 5.000 francs ; en 1857, dans un banquet qui lui fut offert, il dut accepter un service d'argenterie d'une valeur de 70.000 francs, acquis par vote de souscription publique. En fin de sa vie, Sir Francis Pettit était curateur du musée de Kensington.

L'expédition au pôle nord, rêvée par Gustave Lambert, va s'accomplir aux frais par les soins de l'État. L'*Tedee* a mis la voile de Rochefort pour l'Islande. Elle a pour mission de visiter *Iran-May*, point extrême dans les mers glaciales, qu'aucun bâtiment français n'a encore abordé. L'*Tedee* a pour commandant le capitaine de frégate Letourneur-Hugon. L'officier de choix de celui-ci est M. Aragon, fils du premier président de la Cour de Montpellier. M. Aragon a donné à la *Revue des Deux Mondes* des articles spéciaux qui ont été remarqués. Le médecin du bord est le docteur Thèze. L'un des plus brillants sujets de la marine française, l'expédition est conduite par deux hommes, deux amis, deux frères d'ardeur. La presse anglaise ne tarit pas d'éloges à l'encontre de leur dévouement. Souhaitons bon voyage et heureux retour à ces courageux volontaires.

— Le gouvernement allemand vient de changer le fusil à aiguille, qu'avait été le reconstruit infanterie au chassapote. Le nouveau fusil allemand est, dit-on, très léger : il ne pèse que sept livres, battonnette comprise la caroufouche est plus légère, de sorte que chaque soldat peut avoir deux cents coups à tirer ; la portée est 800 mètres, avec une précision et une rapidité de tir bien supérieures à celles du fusil à aiguille. Le seul inconvénient, c'est que l'arme nouvelle est moins meurtrière, mais elle tue plus vite, aussi elle est hors de combat que le mortier, et la grande étendue de laquelle elle est terminée ne permet pas de craindre qu'un blessé puisse rentrer guéri dans les rangs. Déjà 300 000 soldats sont munis de l'arme nouvelle.

— Le professeur Panceri amène avec lui d'Égypte à Naples deux pygmées du centre de l'Afrique, qu'il regarde—comme des échantillons—de ce peuple de pygmées dont Hérodote a parlé. Les détracteurs de cet historien avaient trouvé dans ses récits ample matière à rire. Or les pygmées vont arriver à Naples ; ils parlent une langue qui leur est propre. Ils comprennent seulement quelques mots d'arabe. Comme interprètes sont accompagnés d'un nègre qui saisit quelque chose de ce qu'ils disent. Il est probable que ces deux pygmées seront conduits à Rome et présentés au roi.

— Le maréchal de Muc-Mahon vient de décider, sur la proposition du général du Barrail, ministre de la guerre, que les officiers indigènes des régiments de tirailleurs algériens pourront être désormais appelés au grade de capitaine, ainsi qu'à des emplois d'officier comptable; que les militaires indigènes seront susceptibles de devenir sous-officiers comptables dans les mêmes corps, et qu'enfin les indigènes des régiments dont il s'agit pourront être appelés à remplir des fonctions dans l'administration civile de l'Algérie.

— Le Journal officiel publie, sous forme de décret, un règlement relatif aux peines à infliger aux membres de la Légion-d'Honneur pour les actions qui ne peuvent être l'objet d'aucune poursuite devant les tribunaux et qui cependant attentent à l'honneur de ceux qui les commettent. Les maires, les préfets, les sous-préfets, les consuls, les ministres plénipotentiaires et les ambassadeurs même sont invités à rendre compte au grand-chancelier de tous les faits entachant l'honneur des membres de la Légion.

Un mollusque gigantesque

Le secrétaire général de la Société de géographie, M. Ch. Maun, a reçu de M. Jules Marcou, en date de Cambridge (Massachusetts) 27 novembre 1873, communication d'une curieuse lettre qui lui a

un grand air de M. Alexander Murray, de Saint-Johns (Terre-Neuve) le 30 du même mois, les faits curieux et importants que signalent ces deux lettres, et, malgré leur étrangeté, à reproduire la suite de ces observations dont M. Marceau l'accompagne.

— Saint-Johns (Terre-Neuve), le 3 novembre 1874.

« La description que vous m'avez honorée de m'adresser, qui a fait récemment sensation sur les côtes de Terre-Neuve, ainsi que d'un morceau d'un de ses bras ou tentacules actuellement en ma possession, excitera, je pense, votre intérêt, ainsi que celui du professeur Agassiz, à qui j'aurais offert cet immense bras.

« Le 28 octobre dernier, un pêcheur, nommé Théophile Piro, était occupé, comme d'habitude, à pêcher près de l'extrémité orientale de l'île Grand Bell, dans la baie de Conception, lorsque son attention fut attirée par un objet qui flottait sur l'eau et qui, à la distance où il se trouvait, avait l'apparence d'un poisson. Il se pencha, et, à la fois étonné, effrayé, considérant avec plus d'attention, fit reconnaître pour un être vivant. Piro, voulant satisfaire sa curiosité, vint placer son bateau sur le côté de l'animal et le frappa, je crois, avec une rame ou un harpon.

« Aussitôt la créature devint furieuse, elle frappa avec son bec le fond du bateau, et immédiatement elle lança par-dessus ses monstrueuses tentacules ou bras, probablement dans l'intention de faire couler le bateau et de l'attirer au fond de la mer.

« Hérissément Piro ne put y voir que sang-froid, et, avec sa hache de pêcheur, il coupa en plusieurs de ses bras, dont je possède un fragment, conservé dans l'alcool. Je vous envoie, avec cette lettre, la photographie de ce morceau de bras, plus ou moins ventouses qu'il possédait attachées, espérant qu'elle vous sera agréable.

« Voici la description que m'a faite Piro de ce grand *Otopus*, ou *Lotop*, ou *Dreit-fish* (en anglais), *Pierre* (en français).

« Il dit que le corps de cet animal avait à peu près 60 pieds anglais de long et un diamètre d'un mètre cinq pieds. La queue avait une longueur d'un mètre dix pieds.

« Quand l'animal se sentit malade, il se tordait à reculons, la queue en avant, lançant des matières noires (*sepia*) qui obscurcissent l'eau sur une grande surface.

« Les dimensions données par Piro sont certainement exagérées, si le morceau de bras qui a été conservé ne permettait, jusqu'à un certain point, de les corroborer. Ce morceau de tentacule ou bras mesurait 17 pieds de long, le 31 octobre, lorsque je l'ai vu pour la première fois, placé depuis plusieurs jours dans une solution d'eau très-salée. Avant d'y avoir séjourné, il avait 19 pieds de long. Lorsque Piro débarqua au Havre-Portugal, dans la baie de Conception, à 3 milles de Saint-Johns, quoiqu'il en coupa un morceau de 6 pieds de long, et, comme le pêcheur assure que depuis l'endroit où il donna le coup de harbe jusqu'à l'extrémité du bras, il se tendait avec une tension encore quelquefois une distance de 40 pieds, il s'ensuit que ce bras avait de 33 à 35 pieds de longueur. Piro ajoute que le bec de la pieuvre était aussi gros qu'un gros harib de harengs oues.

« Le réverend Gabriel, qui habite actuellement au Havre-Portugal, mais qui, auparavant, résidait à Lunenburg sur la côte sud de Terre-Neuve, me dit que, pendant l'hiver de 1870-1871, deux poissons diables ou pieuvres se sont trouvés près à marée basse et ont été jetés à la côte, et que l'un mesurait 40 pieds et l'autre 17 pieds de longueur.

« Piro déclare qu'il a vu une fois un animal encore quelquefois temps après l'avoir tué, qu'il nageait à reculons avec sa queue, et que la couleur générale de cet immense mollusque était violet, pâle ou couleur de chair.

« M. Murray décrit une description détaillée du morceau du bras qu'il était le 31 octobre; sa grosseur est à peu près celle du poignet d'un homme ordinaire. Vers l'extrémité, les bras s'aplatissent et forment la forme d'une rame terminée en pointes. Les ventouses ou suçoirs sont nombreuses et varient de taille. Celles qui occupent la partie inférieure de la rame sont plus petites et sont beaucoup plus grosses que les autres; elles ont un diamètre d'un pouce un quart chacune.

« En adressant cette lettre au secrétaire général de la Société de géographie, M. Jules Marceau ajoute :

« La photographie et la ventouse sont arrivées, et j'ai remis le tout à M. Agassiz, qui pense que cette découverte est d'une grande importance pour l'histoire des mollusques céphalopodes, et qui s'est empressé d'écrire à M. Murray pour avoir le bras et des détails plus circonstanciés sur ce véritable monstre marin.

« Les baleiniers ont raconté plusieurs fois que quelques baleines avaient rendu un dégoûté des morceaux de préveries indiquant des êtres qui devaient avoir des proportions énormes. A présent nous avons un fait indubitable. M. Murray est un géographe bien connu qui, depuis près de trente ans, explore la géologie du haut Canada et de Terre-Neuve. Habitué à observer et à interroger les travailleurs pour en tirer des renseignements exacts, on peut se fier entièrement à ses descriptions.

« Ainsi voici un simple mollusque de l'ordre des céphalopodes dont les dimensions et les forces surpassent tout ce qu'on aurait pu imaginer.

« D'ailleurs les fossiles nous ont déjà habitués à ces êtres de dimensions monstrueuses et colossales. Les restes de certains *Archæoceras* d'après les idées de Darwin, avaient les antécédents de la pyramide de Pharaon, et les proportions ordinaires de ces animaux devaient faire de quelques-uns de ces mollusques céphalopodes des monstres géants et des forbanes des plus formidables des mers carbonifères et paléozoïques. »

(Journal officiel.)

FANTAISIE SUR LE PIANO.

Je ne sais plus dans quel vaudeville un papa qui prend des informations sur la jeune fille qu'on lui propose en mariage, pour son fils, adresse cette question d'une voix pleine de craintive hésitation :

Pianiste ?

A quel l'interrogé répond avec l'embarras d'un homme qui veut se faire pardonner un tort :

Si la famille le désire.

Et le futur beau-père de la demoiselle pousse ce soupir de soulagement qui échappe toujours à quiconque se voit débarrassé d'un redoutable danger. On devine qu'il ne désirera jamais que sa bru lui donne un échafaudage de son talent à taquiner la carie d'hypochondrie.

Je suis de l'avis de ce beau-père, car je n'ai jamais cessé de me demander pourquoi la médecine d'avant-rang ne piano par les maladies d'oreilles qui torturent l'espèce humaine. On s'en souvient pas, c'est

vrai, mais, aussi que des maux de dents, des panaris, des coups d'air dans le larynx, au lieu de souffrir pas moins horriblement. Je parle de ceux qui érudition, bien entendu. Quant à ceux qui jouent, il est bien avéré qu'ils manquent de ce sens moral qui leur ôte la conscience de leur cruauté, sans quoi ils seraient passibles de la guillotine. On doit les classer dans la catégorie des gens dangereux et les éviter.

D'où je conclus que cet usage de dix francs qui vient de nous sur les pianos est dérisoire et funeste en ce qu'il accorde à trop bas la permission d'être nuisible à son prochain et va permettre la multiplication de cette classe de bourgeois sans pitié qui on appelle les pianistes. Nos législateurs avaient pourtant la vue beaucoup plus élevée. Ils ont fait la loi de sévérité, de protection de l'humanité et de profonde intelligence financière. Ce n'était pas à la modique somme de dix francs, mais à celle de vingt mille francs qu'il fallait éteindre cet impôt, et, de plus, on devait l'imposer, non pas sur les pianos, mais sur les parents qui donnaient leur enfant à faire usage de ce terrible instrument. Les deux, à défaut de la permission d'apprendre le piano avant dix ans, devaient à la préfecture de police, qui n'aurait lâché l'autorisation qu'après une sévère enquête constatant que le jeune sujet destiné à devenir pianiste était sorti du monde privé de ses dévotions.

Le caractère maléfique du piano est tout dans l'horrible prétention que possède cet organe de croire qu'il fait de la musique. Du moment qu'il serait tapotée par deux moutons informés, cette machine perdrait tous ses nuisibles effets et son fracas se classerait dans la suite du charbonnage, de la tonnerre, de l'emballage, de la ferblanterie, etc., etc., tous bruits fort désagréables, à est-va, mais bruits bons enfants et qui n'ont, eux, que la seule et modeste prétention de faire du tapage... et non pas de la musique. Encore ce charivari des chaudières, canons, tonnerres, et tout ça-là, on ne le laisse pas excuser à donner... celle du travail. Sous le vacarme, on sait qu'il existe un côté utile.

Aussi nos législateurs, en s'occupant du piano, auraient bien dû s'occuper de faire d'une pierre deux coups, en interdisant d'être utile au piano tout en faisant justice de l'orgueil injustifié de cette machine d'être un instrument à musique.

Il est probable que l'on aurait qu'on indulgence pour le pianiste languissant l'hypochondrie, si l'on savait qu'il met aussi en mouvement un mécanisme, agité par la loi du piano, qui broie de la crème, moule de l'eau à l'état supérieur, fait de la charpie pour les hôpitaux ou bien qui coupe des chemises. Admis à ce point de vue d'utilité pratique, on pourrait peut-être arriver, en se contentant bien les oreilles, à tolérer l'usage du piano... pendant les jours gras, comme les cors de chasse qui harlent chez les marchands de vin.

Quant aux fabricants de pianos, eux la cause première de cette plaie sociale qu'on nomme le piano, nos législateurs, s'ils n'avaient pas si complètement raté la roche en cette occasion, auraient pu se mettre ces industriels à une pénalité effrayante, à quelque chose d'horrible qui les aurait mis en dehors de la société à laquelle ils sont si fiers... comme, par exemple, de créer pour eux une décoration spéciale qu'ils auraient été tenus de porter toujours... même aux heures froides... et qu'ils n'auraient été autorisés à retirer qu'après avoir vendu leur fabrique ou renoncé à leur coupable industrie.

Après ces lignes écrites, je crois inutile d'ajouter que j'ai une sainte horreur pour le piano, ce machin lourd, intelligent et si peu musical qui fait, préalablement dérangé tous les ans pour pouvoir les faire passer par la machine de cet instrument. C'est, il y a bien dans le monde trois ou quatre grands pianistes... mais comme ils sont doux, prévenants, aimables, je dirai même presque bonheurs... comme on voit qu'ils s'efforcent à se faire pardonner l'air. Au premier j'entends qu'ils tentent pour se soustraire à leur infirmité, ils en profitent avec un louable empressement. L'air s'est jeté dans les ordres : Thalberg, que j'ai connu dans les dernières années de sa vie, alors qu'il se repentait amèrement, cherchait à se réhabiliter par le commerce des ventes. Fautes, d'ailleurs, cent mille livres de rentes à Quindat, et il les assomait immédiatement sur son piano.

Tout pianiste, même au long cheveu, m'inspire une secrète terreur. Il m'est arrivé plusieurs fois d'être crié d'être dans des maisons où le plus difficile d'ailleurs aurait été fort aisé de prendre place à table. Je trouvais tous sauteurs, excepté les deux de la main de moniment où j'avais la malencontreuse idée de demander à mon voisin :

— Quel est donc ce monsieur, là-bas, qui tripote des boulettes de pain entre ses doigts ?

Il paraît que c'est un fameux pianiste qui doit, après le dîner, nous jouer ses compositions.

Aussitôt ma dernière boutade s'arrêtait dans ma gorge, je regardais le pianiste en frissonnant et je cherchais dans ma mémoire effrayée si j'avais fait à ce monsieur quelque chose qui lui autoriser les adresses respectueuses de la lecture qui m'attendaient après le repas. Des moments, mon palais n'avait plus de goût, mon appétit disparaissait, et les plus succulentes chœurs se succédaient sur mon assiette sans tenter ma gourmandise.

De même qu'avant le mauvais il y a le pire, je souhaitais que votre bon usage, s'il ne peut tout éviter tous les pianistes, écarte au moins de vous celui qui, avec son outi, ose prétendre faire de la musique descriptive ! Il y a deux ans, je fus pris à l'improviste. Rien, pendant le dîner, ne m'avait prévenu que mon cousin était un pianiste. On m'avait seulement dit que je serais ravi de le voir à la vue de la main de ce monsieur, un assommoir de cinq gros cerbats. Au salon, je sortais le nez de ma tasse de café, quand j'aperçus mon homme assis sur le tabouret. Pendant un quart d'heure, ce fut une salade de rom, une série de borborygmes, une pirouette de détonations telles que, précédées par ma voisine qui se montrait féroce de la musique descriptive, je crus naïvement qu'il imitait un chat follement, avec une cascade à la queue, sur un amas de vaisselle cassée !

— C'est assez ça, me disais-je.

Quand il eut fini son tintamarre, une dame... je ne lui ai jamais re-

parlé depuis... s'écria :

— Ah ! cher maître, comment intituliez-vous ce bijou ?

Le torturateur lança mélanconiquement la tête et répondit :

Scénie la coquette !

A cette réponse, je me sentis une féroce envie de divorcer le cher maître. Il enregistrait l'opponon, ce fut ce qui me retint.

Je ne crois pas être jamais retourné dans une maison où le café avait été servi d'un pianiste... mais, pourtant, dans une dont le maître s'écriait en me disant que les mélodistes avaient tenté de tuer le piano, une paralysie des jambes dont souffrait sa femme. Pendant qu'il ne faisait cette confidence, j'avoue que je le regardais dans les yeux afin de deviner si l'essai du pianiste en dernier essor de guérison... ou, tout bonnement, pour achever la malade. Elle en est morte !

BREXEL CHATELIER.

Du jeudi 25 juin au mercredi 1^{er} juillet 1874-inclus.

Archives PF-Messenger-03/07/1874